

COMMUNE DE DAMIGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 12 septembre, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

Absents excusés : Ph. LEBRETON et N. LECARDONNEL qui ont donné pouvoir respectivement à B. JUPIN et M. LAPOTAIRE

M. DUVAL, N. GRAU N. MARIE et S. OBLIN

Bernard POTTIER est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Dans le cadre du festival de la transition écologique la Communauté Urbaine propose une réunion d'informations sur le frelon asiatique mercredi 17 octobre 2018, à 18h30 à la maison des loisirs.
- Une opération de broyage sera organisée le 27 octobre, place des Pommiers
- Le TE 61 a adressé un point sur la fréquentation des bornes de recharge électrique : 22 recharges ont été effectuées de janvier à juillet.
- La société BOUYGUES fait savoir qu'elle commercialise désormais la fibre optique sur la commune.
- La CUA fait savoir que l'équipe affectée au restaurant scolaire de Damigny se compose d'une responsable d'office, d'un agent de service, de 4 surveillants pour l'école maternelle et de 4 surveillants pour l'école élémentaire. Tout se passe bien
- La CUA communique son rapport d'activité des services. Un exemplaire est remis aux élus présents.
- Le Conseil départemental a accordé à la commune les subventions suivantes au titre du Fond d'Action Locale (crédits de l'Etat) :
 - 12 000€ pour l'aménagement de la rue du printemps
 - 12 000€ pour l'aménagement de la rue principale /rue de Bellevue
- M. BOURGOIN, gérant de l'épicerie attire l'attention des élus sur les difficultés de son commerce
- Madame la Préfète fait savoir que le label « centenaire » de la 1ère guerre mondiale a été attribué à M. HINAULT pour son projet de brochure «Damigny honore ses poilus ». Le Conseil adresse ses félicitations à M. HINAULT et l'applaudit chaleureusement.

N°20180918-01 COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON - Modification des compétences exercées – Intégration d'un boulodrome couvert au sein de la compétence « Équipements sportifs ».

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé le principe du lancement d'une réflexion sur la création d'un boulodrome couvert. Cette réflexion devait conduire à ce que la commune qui souhaitait accueillir cet équipement cède gracieusement la surface foncière nécessaire à son implantation et participe financièrement aux dépenses d'investissements en assumant 50 % du reste à charge. Seule la Ville d'Alençon a répondu favorablement à cette proposition. L'étude de

faisabilité s'est attachée à recueillir l'avis des associations de pétanque domiciliées sur le territoire communautaire. Il ressort de cette consultation une adhésion collective au projet.

Pour le poursuivre, il s'avère nécessaire d'intégrer un boulodrome couvert au point n°23 « Équipements sportifs » des compétences facultatives de la Communauté Urbaine. Aussi, par délibération n° 20180628-033 du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a accepté d'intégrer cette compétence.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle compétence transférée doit être décidée par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de la majorité requise pour la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* »

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte d'intégrer un boulodrome couvert au point n°23 « Équipements sportifs » des compétences facultatives de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180918- 02 COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON -- RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE Des SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2017

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers.

Il est rappelé que ces rapports annuels doivent être :

- présentés au Conseil de Communauté, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2018,
- mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2017.

Mme PILON explique que certains réseaux sont très âgés et que le taux de rendement de 83.7% est satisfaisant. Il est malheureusement normal d'avoir des pertes sur le réseau.

M. le maire indique que la nouvelle usine des eaux permettra d'avoir une eau moins « dure »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET

- **UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable, tel que présenté ;

- **UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif, tel que présenté ;

- **UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif, tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180918-03 ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « ORNE METROPOLE »

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu la délibération de l'assemblée générale constitutive de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant les statuts de l'Agence, modifiés par l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2015,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2017 modifiant la dénomination de l'Etablissement public administratif en « Orne métropole »,

Vu la délibération de l'assemblée générale du 22 janvier 2018 apportant modifications aux statuts,

Vu l'article 6 du projet de statuts de l'Agence précisant que « *Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création.*

L'adhésion à Ingénierie 61 peut intervenir à tout moment en cours d'année. Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1er du mois qui suit la réception par l'Agence départementale de la délibération d'adhésion. »,

Vu l'article 9 du projet de statuts de l'Agence précisant que « *Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organismes publics de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant.* »,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 23 juin 2014 fixant le coût d'adhésion et les tarifs des missions de l'Agence, modifiées par les délibérations du 1^{er} décembre 2014 et du 13 juin 2016,

Vu l'adhésion au 1^{er} janvier 2018, de la Communauté Urbaine d'Alençon

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité d'une telle structure, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'Etablissement public administratif « Orne métropole ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur WINTENBERGER ne prend pas part au vote

Décide d'adhérer à l'Etablissement public administratif « Orne métropole » ;

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180918-05 FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations :	1 200€
Recettes : article 744 : FCTVA	1 200€

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180918- 06 TERRITOIRE ENERGIE ORNE – Rapport annuel 2017

Il est présenté aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Te61 de l'année 2017 validé par les membres du Comité Syndical le 21 juin 2018.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du rapport annuel d'activités du Te 61 tel que présenté

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20180918-07 BATIMENTS COMMUNAUX – EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE – AVENANT 1 AU MARCHE 2017-13 AVEC L'ENTREPRISE LEVILLAIN

Il est rappelé au Conseil qu'il a été conclu un marché 2017-13 avec l'entreprise LEVILLAIN pour le lot 7 –« plomberie sanitaires – chauffage – VMC » des travaux d'extension mise aux normes de la mairie pour un montant de 24 626.71€ HT soit 29 552.05€ TTC

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la conclusion d'un avenant n°1 pour les travaux suivants :

remplacement du conduit des produits de rejet de combustion de la nouvelle chaudière	962.84
raccordement des toilettes publiques	626.64
remplacement d'un ballon d'eau chaude 100l par 2 petits (1 RDC, 1 à l'étage)	557.74
Pose dépose des 9 radiateurs pour intervention du peintre	483.00
Total HT	2 630.22
Total TTC	3 156.26

Le montant total du marché sera alors porté à 27 256.93€ HT soit 32 708.32€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la conclusion de l'avenant ci-après dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la mairie :

Avenant N° 1 au marché 2017-13 Lot 7 –« plomberie sanitaires – chauffage – VMC » avec l'entreprise LEVILLAIN

Objet	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	24 626.71€	29 552.05€
Avenant 1	2 630.22€	3 156.26€
Nouveau montant du marché	27 256.93€	32 708.32€

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'avenant précité ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au Budget, opération 28 de la section d'investissement

TOUR DE TABLE

Alain LECLER :

Chacun a pu constater que l'agrandissement de la mairie est terminé. Le chantier se poursuit avec la réhabilitation des anciens locaux.

La consultation pour les travaux de la première tranche de la mise en accessibilité de l'école a été déclaré sans suite (2 réponses pour l'ensemble des lots !) Les deux tranches seront regroupées et lancées en 2019

Marie-Jo CHARTRAIN :

Il a été procédé à la réception des travaux des effacements de réseaux Rue Principale / rue de Bellevue.

La consultation pour les travaux de voirie de ces mêmes voies doit être lancée dans les prochaines semaines pour une réalisation en 2019

Les travaux du jardin intergénérationnel ont été réceptionnés avec une réserve pour le terrain de pétanque. François BATREL précise que la situation s'est fortement améliorée.

Les opérations 2018 de peinture routière sont en voie d'achèvement.

Des potelets empêchant le stationnement route d'Ecouves ont été installés.

Le radar pédagogique a été implantés en divers endroits de la commune.

Les travaux de la rue du Printemps sont achevés. La voie est remise en service.

Un point sera fait sur le panneau d'information de l'Eglise (RIS) ainsi que sur la restauration d'un tableau à l'église

Monsieur le maire indique que la société Clear Channel souhaite retirer les panneaux publicitaires aux dos desquels est installé le plan de la commune. Les conditions de leur conservation par la Commune seront demandées.

Louis WINTENBERGER

Il serait nécessaire de prendre rang pour des opérations d'effacement de réseaux auprès du Te61.

Dans le cadre des travaux futurs d'aménagement du chemin du milieu, il sera nécessaire de prévoir un élagage. M. le maire précise que la CUA n'interviendra pas afin fin 2019 début 2020 pour l'éclairage public.

Jean-Louis BATTISTELLA

La rentrée universitaire s'est déroulée dans de bonnes conditions ; 1 527 étudiants sont présents. 200 supplémentaires sont attendus d'ici deux ans.

M. DEVIENNE évoque la question des soirées étudiantes et de ses débordements. Il ne faut pas hésiter à appeler la police en cas de tapage nocturne.

Une réunion annuelle a lieu avec Orne Habitat et les jeunes de la résidence du Pont du Fresne pour caler le fonctionnement et les inviter à limiter les nuisances.

Des miroirs sont demandés par :

JL BATTISTELLA : rue du Chant des Oiseaux en face de la place des pommiers

MJ CHARTRAIN : Chemin de Maure/rue de la Paix

Bernard JUPIN

Les services techniques procèdent à la création de nouvelles allées pour les cavurnes dans le cimetière. Des reprises de concession sont en cours.

Monique CHAMPIN Stéphanie LEDUC,

Ramassage des déchets ménagers et dépôts sauvages, place des Pommiers, place Lalo.

Martine LAPOTAIRE

Les panneaux implantés en limite de commune rue des hauts châtelets se sont révélés efficaces.

Christophe CARAVELLA

Pôle santé libéral ambulatoire.

M. le maire indique que le permis de construire doit être très prochainement délivré. Des négociations tarifaires avec les professionnels paramédicaux sont en cours.

Jessica BARRIERE

Le comité départemental, puis le comité régional pour le concours des villes et villages fleuris ont visité la commune.

Une idée de thème pour le fleurissement 2019 serait la bienvenue.

Une réunion de la Commission fleurissement est prévue le mercredi 7 novembre 2018 à 18h en mairie.

Christian HINAULT

Le 11 novembre 2018 revêtira une importance particulière avec une implication des enseignants et des enfants. La brochure « Damigny honore ses poilus » sera prête.

La préparation du prochain bulletin municipal est en cours.

François BATREL

Bilan des vacances d'été :

80 enfants ont fréquenté les activités proposées par l'USDA. Une bonne fréquentation également sur le centre «Croix mercier »

Plan mercredi

En partenariat avec D. PILON des activités sont mises en place le mercredi. Le centre social Croix mercier a réparti les enfants sur les 2 écoles. Plus de 40 enfants sont inscrits. Des activités supplémentaires organisées par l'Usda sont organisés par cycle.

A noter : 14 octobre la Vétérane et les Elles de l'Orne

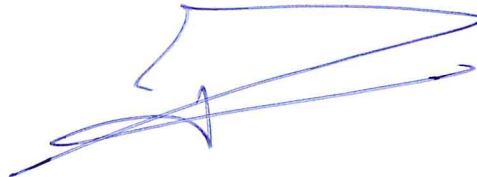
Danièle PILON

La rentrée s'est bien déroulée. 183 élèves sont inscrits. Les deux classes maternelles avec 27 enfants sont un peu chargées.

Pour raison de sécurité le jeu de la cour de l'école maternelle a dû être retiré

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 heures.

VU, LE MAIRE,



Conseil Municipal du 18 septembre - Délibérations

N°20180918-01 COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON - MODIFICATION DES COMPETENCES EXERCEES – INTEGRATION D'UN BOULODROME COUVERT AU SEIN DE LA COMPETENCE « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ».....	1
N°20180918- 02 COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON -- RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE Des SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2017	2
N°20180918-03 ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « ORNE METROPOLE ».....	3
N°20180918-05 FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2.....	4
N°20180918- 06 TERRITOIRE ENERGIE ORNE – RAPPORT ANNUEL 2017	4
N°20180918-07 BATIMENTS COMMUNAUX – EXTENSION ET MISE AUX NORMES LA MAIRIE – AVENANT 1 AU MARCHE 2017-13 AVEC L'ENTREPRISE LEVILLAIN	4